

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 53 (1917)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

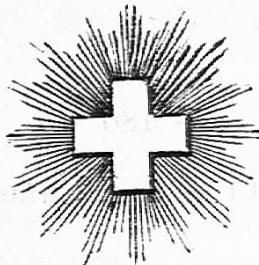
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIII^{me} ANNÉE

N^o 11
Série A



LAUSANNE

17 mars 1917.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *A l'institut J.-J. Rousseau.* — *Informations.* — *Les enquêtes de l'« Educateur » : Conclusions de la Rédaction.* — *Souvenirs de la mobilisation.* — *Avis.*

A L'INSTITUT J.-J. ROUSSEAU

Entré depuis quelques mois dans la cinquième année de son existence, l'Institut J.-J. Rousseau a éprouvé le besoin de réunir son Comité de patronage et ses amis, de les nantir de son activité passée et présente, et de solliciter leurs vœux et leurs conseils en vue de l'avenir. Cette réunion, à laquelle le Département fédéral de l'Intérieur et les Départements de l'Instruction publique de plusieurs cantons avaient été invités à se faire représenter, a eu lieu à Genève, dans les locaux de l'Institut, le 24 février dernier.

Disons d'emblée qu'elle a obtenu le succès le plus grand et le plus légitime. La présence de M. le Conseiller fédéral Galonder, celle de MM. les conseillers d'Etat Quartier-la-Tente de Neuchâtel et Maggini du Tessin, ainsi que des délégués de plusieurs autres départements romands, donnait à cette séance un caractère semi-officiel qui, fait à noter et bien de chez nous, ne lui a rien enlevé de son intimité.

A deux heures et demie, une cinquantaine de personnes étaient réunies dans la salle principale de l'hôpitalière maison de la Taconnerie, pour y entendre les allocutions et les rapports annoncés par le programme. M. le professeur Dr Ed. Claparède, fondateur de l'Institut et président de son comité, salue d'abord la présence des invités officiels et privés, et donne lecture de quelques lettres de personnes empêchées d'assister à la réunion, notamment de

MM. les Conseillers d'Etat Rosier et Chuard, retenus par leurs fonctions.

M. le directeur *Pierre Bovet* lit un rapport très intéressant sur les travaux des cinq premières années de l'Institut. Nous le résumerons à grands traits.

Il se divise naturellement en trois parties : *a)* Ce que l'Institut a voulu faire ; *b)* ce qu'il a fait ; *c)* ce qu'il voudrait faire.

I. Ce que l'Institut a voulu faire. — Le but des fondateurs a été exposé dans quelques articles parus ci et là, en particulier par M. Claparède dans les *Archives de psychologie*. Un peu partout on réclamait une préparation plus scientifique des éducateurs. L'école est là pour l'enfant, et non l'enfant pour l'école. L'enfant doit être le centre du système éducatif. Et les vérités pédagogiques que proclamait déjà Jean-Jacques Rousseau manquaient de base scientifique. C'est la psychologie qui est appelée à les fournir. Seule l'expérience systématique est compétente pour résoudre les problèmes relatifs au développement de l'enfant, ceux de technique et d'économie du travail, les problèmes de didactique et même ceux qui se rattachent à la psychologie du maître.

Un tel institut doit donc jouer un rôle utile comme école, comme centre de recherches, comme centre d'informations et comme centre de propagande.

II. Ce que l'Institut a fait. — *a) Comme école.* L'institut J.-J. Rousseau n'avait pas de modèle à suivre. Rien de semblable n'existeit, du moins en Europe, et un voyage aux Etats-Unis pour y étudier un établissement semblable, n'était guère possible. Il a donc fallu créer ; la collaboration de plusieurs amis — MM. Ad. Ferrière, Jules Dubois, Ed. Vittoz et d'autres — a été précieuse. Ce ne sont pas des cours tout préparés que l'Institut a fait donner, mais il a tenu à créer des moyens de recherches aux-quals coopèrent maîtres et élèves. C'est l'*Arbeitsprinzip* appliqué à l'enseignement supérieur.

Le public auquel s'adressait l'Institut s'est formé sans trop de lenteur. Dès la première année il y eut 20 élèves réguliers ; après 4 ans et demi, on compte 123 inscriptions totales. Le nombre des élèves est allé croissant : en juillet 1914, il y en avait 47. La guerre

amena un déchet du 50 %. Le retour à l'état normal ramènera certainement un afflux nouveau de participants. Les étrangers formaient la forte majorité des élèves ; les Suisses ne représentent qu'à peine le quart de l'ensemble des inscriptions durant les premières années ; maintenant ils sont les plus nombreux.

Ce que les étudiants vont chercher à l'Institut est très divers : initiation de la direction d'une école supérieure ou d'une classe d'anormaux, étude de problèmes psychologiques et pédagogiques pris sur le vif, connaissance de l'enfant normal et de l'enfant malade, de l'être moral et du vicieux.

Chez certains élèves des vocations se décident ; d'autres ont déjà leur situation faite ; ce sont des candidats ou des fonctionnaires de l'enseignement officiel. Quelques-uns sont boursiers de leur gouvernement, avec mission définie.

Pendant deux ans, l'Institut a eu pour chef des travaux psychologiques une ancienne collaboratrice d'Alfred Binet, Mlle Aline Giroud, licenciée es-lettres de l'Université de Lausanne. Ce concours a été extrêmement précieux. Malheureusement Mlle Giroud a dû quitter Genève en juillet 1915.

Quels diplômes ou certificats délivre l'Institut ? Ils correspondent à quatre programmes différents : 1. Education des petits. — 2. Direction d'école. — 3. Pédologie. — 4. Protection de l'enfance. Jusqu'ici, 26 diplômes ont été délivrés, dont 5 ensuite d'exams.

Outre les cours il y a des « travaux pratiques ». C'est probablement cette forme d'activité qui tiendra la plus grande place dans l'avenir de l'Institut. Ces travaux ont pour théâtres la *Maison des Petits*, où sont les étudiants qui se destinent à l'éducation de la première enfance ; la *classe d'entraînement*, à l'usage de ceux qui se préparent à diriger une école ; le *cabinet de consultation médico-pédagogique*, pour ceux qui s'occupent de la protection de l'enfance.

La *Maison des Petits* réunit en ce moment 46 enfants de 3 à 8 ans, répartis en 3 classes, sous la direction de deux directrices assistées de deux diplômées de l'Institut. Le stage à la Maison des Petits comprend quatre matinées par semaine pendant deux ans au moins. Le principe inspirateur de cette œuvre est : *Que l'enfant*

vive tout d'abord, et que, par la vie, il apprenne. Mmes Audemars et Lafendel, sont les deux directrices actuelles. Le programme est inspiré à la fois de Frœbel, Montessori, Decroly et de l'Institut lui-même, qui lui imprime un caractère propre bien marqué.

La *Classe d'entraînement*, dirigée par M. Emmanuel Duvillard, comprend des élèves de l'enseignement primaire et secondaire qui éprouvent des difficultés dans leurs études. Elle est en relation avec les consultations médico-pédagogiques en ce sens qu'elle permet un contrôle pratique du diagnostic. Son but est l'assimilation certaine des connaissances; elle *ne prépare pas d'élèves en vue d'un examen*. Les leçons ont lieu de 4 à 6 heures chaque jour.

La *consultation médico-pédagogique* reçoit des enfants atteints de défauts de caractère ou d'intelligence, ou même d'incapacité noyau à suivre l'enseignement scolaire. Le service est dirigé par MM. les docteurs Naville, Claparède, Godin et Boëchat. Deux ou trois élèves assistent chaque fois aux épreuves.

Ces deux institutions donnent matière à des *enquêtes* discrètes sur le milieu social et moral de l'enfant; ces enquêtes sont spécialement confiées aux élèves qui se destinent à la protection de l'enfance.

b) *Comme centre de recherches*, l'institut consigne soigneusement les données fournies par l'étude de tous les cas observés; par exemple sur le sommeil des enfants, l'idée qu'ils se font du mensonge, l'âge auquel les définitions abstraites leur deviennent familières, etc. (Voir *l'Intermédiaire des Educateurs*). Mais il reste beaucoup à faire, surtout dans le domaine si vaste et si nouveau de la psychologie *bibliologique*.

c) *Comme centre d'informations*, l'institut est devenu bien vite un *bureau de renseignements*: on le consulte sur une école, un manuel, un matériel d'enseignement, des collections, etc. *L'Intermédiaire des Educateurs* avait pour objet premier de répondre à ces questions multiples; il devait être avant tout une boîte aux lettres. Mais les arrangements pris avec l'*Educateur* lui donnent désormais plutôt l'allure d'une revue. Une *bibliothèque* spéciale réunit actuellement 1400 volumes et autant de brochures, plus de

300 manuels et une centaine de périodiques. On avait mis au programme primitif la mention *missions techniques* dont l'Institut pourrait être chargé: jusqu'ici peu de chose a été fait dans ce sens.

d) *Comme centre de propagande.* « Il faut faire l'éducation de l'opinion publique » écrivait M. Claparède. C'est le but des *cours du soir* inaugurés en 1915, donnés gratuitement au public, sauf une petite finance d'inscription. Ils ont porté sur la psychologie appliquée à l'éducation, les grands principes de l'art d'enseigner, l'éducation morale et religieuse. La ligue d'*Education populaire*, fondée en 1915 par M^{me} Faler-Knaus, se réunit chaque mois dans les locaux de l'Institut pour discuter de questions diverses. MM. Bovet et Claparède ont donné à la Chaux-de-Fonds une série de conférences en février 1914, sous les auspices de la Société pédagogique de ce lieu. Les mêmes orateurs ont parlé à la Sorbonne en janvier dernier, sur l'invitation du Comité français d'échanges universitaires. En ce moment, il donnent à Lausanne quelques conférences demandées par le Comité cantonal des écoles du dimanche. L'été dernier l'Institut J.-J. Rousseau organisait des *cours de vacances*, avec la collaboration de plusieurs professeurs de Genève et de Lausanne. Le succès a pleinement récompensé cet effort; on comptait une cinquantaine de participants suisses.

C'est par la *Collection d'Actualités Pédagogiques* que l'Institut Rousseau révèle aux lecteurs de langue française ce que la pédagogie d'aujourd'hui a de meilleur. Il serait superflu de donner ici la liste des ouvrages parus¹, dont quelques-uns sont déjà épuisés. Une œuvre de propagande imprévue est celle de la multiplication de certains appareils de contrôle ou de moyens d'éducation, tels, par exemple, la *Toise démontable* du Dr Godin, et les *Jeux éducatifs* du Dr Decroly, publiés par M^{le} Descœudres.

III. *Ce que l'Institut pourrait faire.* Il voudrait d'abord se mettre en contact plus étroit avec les écoles du pays, pour mieux connaître les besoins de ceux qui y enseignent et qui élaborent les programmes. « Nous avons construit, dit M. P. Bovet, une machine qui marche bien; nous en perfectionnons les rouages d'an-

¹ Voir les annonces de l'*Educateur*, N° du 10 mars.

née en année, mais elle n'engrène pas aussi bien que nous voudrions dans les rouages de nos systèmes scolaires. »

Comme *Ecole*, l'Institut pourrait accroître le nombre de ses élèves si l'on créait des bourses en faveur d'instituteurs suisses recommandés par leur canton. Il pourrait former des *maitres et maitresses de classes d'anormaux*; il lui serait possible de préparer des professeurs d'*écoles nouvelles* et des professeurs de l'*enseignement secondaire*, mais pour cela il faudrait une entente avec les facultés universitaires de la Suisse romande et organiser des classes ailleurs qu'à Genève. Des *cours spéciaux* donnés certains jours de la semaine ou à certaines périodes de l'année (cours de vacances) réuniraient peut-être un auditoire plus nombreux et plus régulier. Il serait désirable de greffer sur la consultation médico-pédagogique une consultation *d'orientation professionnelle* et d'entrer, pour cela, en relation avec les comités philanthropiques qui s'occupent de l'apprentissage.

Comme *centre de recherches*, l'Institut a une belle tâche à poursuivre : se mettre en rapport avec les départements cantonaux et le corps inspectoral pour donner d'emblée aux recherches et aux expériences faites le plus d'étendue et le plus d'unité possible. Des essais ont déjà été tentés avec quelques directions scolaires : les résultats en sont encourageants.

Comme *centre d'informations*, ne serait-il pas indiqué de créer un jour un secrétariat pour la réforme éducative, à l'instar d'autres institutions : secrétariats anti-alcoolique, anti-tuberculeux, etc.?

L'exposé si bien fait de M. Bovet recueille les applaudissements de l'assemblée, après quoi M. *Malche*, Directeur de l'enseignement primaire du canton de Genève, s'attache à montrer, dans une de ses allocutions pleines d'esprit dont il a le secret, que l'avantage de l'Institut Rousseau est d'étudier l'enfant sans fin définie, abstraction faite de toute la tradition scolaire qui pèse sur les enseignants et qui opprime l'enfance par contre-coup. On pouvait craindre que son indépendance à l'égard des pouvoirs publics fût une cause de faiblesse dans la réalisation de son idéal ; elle fait au contraire sa force, et si les hommes distingués qui ont attaché leur nom à son œuvre ont pu réaliser beaucoup, s'ils peuvent obtenir

plus encore, c'est à cette indépendance qu'ils le doivent. Elle les met en dehors des conventions des programmes et des exigences des examens, qui paralySENT trop souvent les institutions officielles lorsqu'elles s'avisenT de rompre avec la routine.

Est-ce à dire que les autorités scolaires devront ignorer l'Institut et se désintéresser de ses travaux ? Nullement ; elles en ont suivi le développement non seulement avec la curiosité qui s'attache à toutes les recherches scientifiques, mais avec la sympathie que commande une entreprise dont le but est de nature à intéresser, plus que tout autre, la collectivité. Elles ont fait mieux encore : elles ont mis à profit les résultats obtenus, tout particulièrement lorsqu'elles ont institué des classes spéciales pour anormaux, ainsi qu'une juridiction spéciale pour l'enfance ; elles s'en préoccupent aussi dans la préparation du corps enseignant. C'est peu si l'on veut, mais c'est déjà beaucoup, si l'on songe que cinq années d'un travail accompli dans des conditions difficiles sont une étape bien courte dans la vie d'une institution qui tend à rompre avec des habitudes séculaires. Le distingué directeur de l'enseignement primaire genevois montre en terminant que cette collaboration ne pourra que se développer pour le plus grand bien de l'école publique.

A M. Malche succède M. *Julien Rochat*, instituteur à la Chaux-de-Fonds, ancien élève de l'Institut Rousseau. Il montre tout d'abord l'incompréhension dont ont souffert et souffrent encore tous ceux qui ont voulu frayer des voies nouvelles à l'éducation de la jeunesse. A son retour de Genève, on lui demandait à tout propos : « Eh bien, que pensez-vous de cette *nouvelle méthode* ? » C'est donc que l'on attendait de l'Institut un ensemble de recettes efficaces, un corps de doctrines qui assureraient à l'enseignement, tel qu'on le conçoit généralement, des résultats immédiatement tangibles, alors que la tâche des expérimentateurs est de longue haleine, qu'elle est un commencement perpétuel, qu'un problème en fait surgir un autre, et qu'il serait vain et même dangereux d'attendre trop tôt de recherches scientifiques dignes de ce nom une fin pratique s'exprimant dans une formule définitive. Dans un effort vers le mieux, l'école souffre de la mentalité publique, qui s'intéresse

surtout aux résultats des examens et à l'obtention des diplômes. C'est cette mentalité qu'il faudrait changer, et par leurs cours, leurs écrits et leurs conférences, ainsi que par la forme qu'ils donnent à leur enseignement, les professeurs de l'Institut Rousseau s'y appliquent de leur mieux. Mais ils ont besoin d'être aidés dans leurs efforts. La presse quotidienne peut beaucoup pour cela, encore que, le plus souvent, ses rédacteurs et ses correspondants traitent des choses d'école avec une incompétence attristante.

Que l'Institut Rousseau devienne donc pour tous, autorités et particuliers, un centre d'information ; qu'il le devienne avant tout pour le corps enseignant primaire, le plus immédiatement en contact avec les difficultés d'un enseignement qui s'adresse à la masse ! Que des relations suivies s'établissent entre la Société pédagogique romande et lui ! M. Rochat et nombre de ses collègues comptent sur l'*Educateur* pour cela, et se réjouissent qu'è quelque chose ait été fait déjà dans cette voie. Ils voudraient aussi qu'une bibliothèque pédagogique soit créée par les soins de l'Institut et avec l'aide de tous ceux qui en pourraient bénéficier.

C'est le tour de M. *Ernest Savary*, chef du Service de l'Instruction publique du canton de Vaud, de communiquer à l'assemblée ses réflexions sur le sujet qui nous réunit. Comme son collègue M. Malche, il montre tout l'intérêt qui s'attache aux travaux d'une institution indépendante de la contrainte que le souci de l'opinion publique, souvent mal éclairée, impose aux autorités dans un pays démocratique. On aurait tort, toutefois, de juger l'école actuelle uniquement d'après les souvenirs du passé ; il serait injuste de méconnaître tout ce qui a été fait déjà pour mettre l'enseignement et l'organisation scolaire en harmonie avec les recommandations des psychologues.

M. Savary dit quel réconfort il éprouve à voir des hommes possédant la culture générale la plus complète et l'amour de l'enfance le plus désintéressé, se vouer corps et âme à une œuvre telle que celle de l'Institut. Trop longtemps, ceux qui parlaient et écrivaient pédagogie ont été raillés par des intellectuels qui trouvaient du plaisir à faire de faciles jeux d'esprit à propos de leurs travaux. Avec nombre de ses amis, M. Savary a souffert de cet état de cho-

ses. Mais le sacrifié dans tout cela, c'est l'enfant, chez qui des gens très cultivés persistent à ne voir qu'une machine à mémoriser. L'avantage de la pédagogie expérimentale est de créer la certitude, là où nous n'avions jusqu'ici que des hypothèses dont la vérité était difficile à démontrer.

Mais la multitude même des problèmes est un écueil dans le domaine de l'éducation publique ; il nous faut des solutions simples ; applicables dans l'enseignement collectif. Et, d'autre part, les expériences, pour être probantes, doivent remplir des conditions d'exactitude sans lesquelles elles exposeraient les autorités qui voudraient s'appuyer sur elles à des mécomptes fort désagréables. M. Savary cite à ce propos un cas curieux : Un docteur voulant se rendre compte des effets physiologiques de la position du « Garde à vous » telle que l'impose le Manuel fédéral de gymnastique, fit, sur des milliers d'élèves, une enquête dont il crut pouvoir déduire que cette position avait des conséquences nuisibles. Il intervint auprès des autorités scolaires pour la faire interdire. Une vérification du résultat de ses recherches fut demandée à un docteur spécialiste de la gymnastique hygiénique ; or, ce dernier fut conduit, par son étude de la question, à des résultats diamétralement opposés à ceux de son confrère. La raison ? c'est que le premier docteur avait imposé aux sujets de son expérience une position nullement conforme à celle que prescrit le Manuel fédéral. De là, la nécessité pour les autorités scolaires d'être extrêmement prudentes dans l'application qu'elles peuvent être appelées à faire des déductions expérimentales ; elles s'exposeraient, en l'oubliant, à devoir rapporter des instructions données sans preuves suffisantes de leur bien-fondé.

La nécessité de l'expérimentation est si évidente, que l'Etat lui-même est obligé d'y recourir pour réduire à néant certaines critiques adressées aux manuels qu'il adopte. C'est ainsi que l'on voit renaitre, à intervalles plus ou moins longs, la légende de l'influence soi-disant néfaste qu'aurait sur l'orthographe la méthode phonétique de lecture. Le simple bon sens devrait suffire à convaincre que l'orthographe d'un élève de quatorze ans ne dépend pas de la façon dont il a appris à lire à l'âge de sept ans, mais bien l'ensei-

gnement qu'il a reçu à partir du moment où il a su lire couramment, c'est-à-dire dès sa huitième année. Mais comme il est de mode, tout particulièrement chez certains professeurs de collèges, de nier cette évidence, le Département vaudois de l'Instruction publique fait procéder à une enquête de longue haleine sur des enfants dont il est sûr qu'ils ont appris à lire par la méthode phonétique pure (et ces enfants sont l'exception jusqu'ici), et il espère être à même de prouver, dans quelques années, que ces enfants ne possèdent pas l'orthographe moins bien que d'autres, tout au contraire.

Si donc l'Etat lui-même ne peut se passer de l'expérimentation, à plus forte raison ne saurait-il se désintéresser de l'œuvre de ceux qui, comme les fondateurs de l'Institut Rousseau, en ont fait la base de leurs recherches. Cet intérêt ne saurait se borner à être exclusivement passif, et M. Savary se déclare tout disposé à examiner dans quelle mesure les écoles vaudoises pourraient collaborer à l'œuvre de MM. Bovet et Claparède.

La série des allocutions est close par quelques paroles du rédacteur en chef de l'*Educateur*, qui tient à remercier ceux des orateurs qui ont fait, à l'égard de l'organe dont il a la direction, des allusions si bienveillantes. A cause de son double caractère d'organe corporatif et de revue d'idées, l'*Educateur* se trouve souvent placé dans une situation très difficile, l'une de ces activités risquant de nuire à l'autre en accaparant le peu de place dont dispose un journal au budget strictement limité. C'est pour répondre à ce double besoin, toutefois, que son Comité de rédaction a adopté, dès cette année, un arrangement des matières qui permettra, espère-t-il, de suivre mieux le mouvement des idées, et d'y participer. Et comme il faut une ambiance favorable pour qu'une revue d'éducation trouve des lecteurs, M. E. Briod se félicite de ce que l'Institut Rousseau, en réveillant l'intérêt public pour l'étude de l'enfance, contribue à créer cette ambiance en Suisse romande, et facilite ainsi la tâche de l'*Educateur* dans la poursuite de l'idéal qui nous réunit. Il sera heureux que les membres de la Société pédagogique romande soient mis, par le moyen de leur journal,

en communication suivie avec l'Ecole suisse des sciences de l'éducation.

Nous donnerons, dans un prochain numéro, un compte rendu, nécessairement très succinct, des allocutions prononcées à la réunion du soir, notamment par M. le Conseiller fédéral Calonder.

INFORMATIONS

*** **Le Dr Decroly.** — Les nombreux amis et admirateurs que M. le Dr Decroly, de Bruxelles, compte chez nous, notamment ceux qui ont eu le privilège d'assister à ses belles conférences du Congrès de Lausanne, seront heureux d'apprendre qu'il est en bonne santé et trouve, dans la poursuite de son œuvre admirable, un soulagement relatif aux misères de l'heure présente. « Nous ne sommes encore que des moins à plaindre », écrivait-il tout récemment à sa collaboratrice Mlle A. Descoedres, de Genève, « nous avons nos enfants auprès de nous et nous sommes raisonnablement ravitaillés en raison de ce que nous cultivons, élevons et cuisons nous-mêmes. Bien entendu il n'y a aucun superflu et cela n'est qu'un bien au point de vue éducatif. Mais tout notre travail scientifique chôme; il est vrai que nous nous devons aux milliers d'êtres plus malheureux que nous. Cela nous aide à supporter nos peines que de soulager celles des autres. »

M. le Dr Decroly nous pardonnera (si ces lignes tombent jamais sous ses yeux) d'avoir publié ce fragment d'une lettre privée : la leçon qu'il renferme est si belle que nous nous en voudrions de n'en pas faire bénéficier nos lecteurs. Puisse notre éminent collaborateur de 1914 goûter bientôt la joie de reprendre, à côté de son œuvre philanthropique, l'œuvre scientifique à laquelle il a attaché son nom, et cela dans une Belgique libérée, restaurée et grandie par l'admiration du monde civilisé !

*** **La « Semaine littéraire ».** — M. le Directeur de la *Semaine littéraire* de Genève nous prie de rappeler aux lecteurs de l'*Educateur* que ce journal continue à accorder un prix réduit (fr. 6,20 au lieu de fr. 7,50) au personnel enseignant des écoles primaires de la Suisse romande, et cela en dépit de la hausse constante du prix du papier et des frais d'impression, et à cause de son très grand désir d'atteindre le personnel enseignant. Nous le faisons d'autant plus volontiers que la *Semaine littéraire* est, comme notre modeste revue, un journal qui travaille au maintien et à l'affermissement des idées romandes en Suisse; qu'elle a adopté, dans les circonstances critiques actuelles, une attitude toute de dignité, de souci de la vérité et de l'intérêt national, sans cesser pour cela de servir la cause de la bonne littérature, et qu'enfin elle ne néglige aucune occasion d'aborder les questions pédagogiques.

*** **Pro Sempione.** — L'association de ce nom vient d'éditer une nouvelle affiche artistique qui joint l'utile à l'agréable avec un rare mérite. L'« utile » est représenté par une carte des voies d'accès au Simplon à l'échelle conventionnelle admise pour les travaux de ce genre. L'« agréable », ce sont les deux jeunes

filles, une Bernoise et une Montreusienne, occupant le bas de l'affiche. Le tout est d'un effet artistique très heureux.

Comme cette affiche géographique présente un certain intérêt éducatif, M. A. Junod, directeur de *Pro Sempione*, nous informe qu'il est disposé à en céder gratuitement quelques exemplaires aux écoles qui lui en feront la demande. Le Bureau de l'Association se trouve à Lausanne, Place Saint-François, 6.

LES ENQUÈTES DE L'« EDUCATEUR »

Conclusions de la Rédaction. (1^{re} enquête.)

Il ressort des réponses reçues à notre questionnaire que Genève seul, en Suisse romande, fait de l'instituteur un fonctionnaire cantonal au vrai sens du mot. Pour Vaud et le Jura bernois, et sans doute aussi pour Neuchâtel (bien que ce canton ne nous ait fourni aucune réponse, ce que nous déplorons), il faut considérer l'instituteur comme un fonctionnaire à la fois cantonal et communal. Il est donc tout aussi excessif de lui dire : « Vous êtes fonctionnaire communal, et dépendez avant tout des autorités communales dans l'exercice de vos fonctions et dans l'application des lois, » que de tenir le raisonnement contraire. Nous sommes ici en présence d'un *modus vivendi* basé à la fois sur l'histoire de notre enseignement public et sur celle de notre organisation politique. La centralisation cantonale est naturelle à Genève, où un très petit nombre de communes rurales sont groupées autour d'une grande agglomération.

Les lettres que nous avons reçues, ainsi que d'autres manifestations d'opinions dont nous avons eu connaissance, démontrent que le corps enseignant, dans sa grande majorité, désire dépendre directement de l'Etat, et voir réduire au minimum les attributions communales en matière scolaire. Cette opinion est particulièrement en faveur chez nos collègues de la campagne, et cela pour les raisons indiquées par nos correspondants. Ces raisons, fort nombreuses comme on l'a vu, se ramènent essentiellement aux deux suivantes :

1^o Nécessité de libérer le maître des influences locales, qui paralySENT souvent son action et le rendent dépendant de coteries ou de quelques personnalités souvent fort peu au courant des questions d'enseignement ;

2^o Suppression d'inégalités choquantes entre la situation respective de fonctionnaires ayant fait les mêmes études et porteurs des mêmes diplômes.

On objecte généralement à la première de ces raisons qu'il est nécessaire d'intéresser à l'école l'entourage immédiat de celle-ci, parents, autorités locales et amis éclairés de l'éducation populaire. Les réponses de nos correspondants montrent clairement que les bons côtés de cette influence, quand ils existent, sont trop souvent réduits à néant par une foule de petits frottements et de vexations dont on aurait grand tort de nier l'existence et les effets décourageants. N'y aurait-il pas moyen, dans tout cela, d'éliminer le mauvais et de conserver ce qui est bon, tout en faisant la réorganisation désirée ? C'est un point qu'une étude approfondie de la question pourrait seule éclaircir, et nos compétences de chroniqueur ne vont pas jusque-là.

C'est au sujet de la deuxième des raisons essentielles énumérées plus haut que

nous nous permettrons les réserves les plus sérieuses. Et, en le faisant, nous n'avons garde de mettre en cause le principe même de la « cantonalisation » du service de l'instruction publique ; nous voudrions seulement démontrer que les inégalités reprochées n'ont rien à voir avec ce principe. Nos chers correspondants, qui sont revenus avec insistance sur cette question des inégalités de situation entre maîtres, permettront-ils cette remarque à un collègue qui a vécu leur vie et qui en connaît, par expérience, tous les côtés, mauvais et bons (car il y en a de bons) ? C'est qu'ils comparent trop volontiers le *minimum*, certainement très modeste, de la situation qui leur est faite, au *maximum* de celle obtenue par d'autres. Pour ceux qui lisent attentivement notre organe, il a été très frappant d'y trouver, le 17 février, une déclaration des instituteurs du cercle de Coppet affirmant que la situation de leurs collègues genevois est infiniment supérieure à la leur (ce qui est incontestable), et le 24 février une correspondance du président de l'Union des Instituteurs primaires genevois affirmant que, pour nombre de ses collègues, la situation s'aggrave de jour en jour au point de devenir intolérable ! C'est que les uns songeaient au régent genevois, pourvu d'un poste définitif, alors que M. Gaudin faisait allusion aux stagiaires et sous-régents, qui doivent souvent attendre fort longtemps une nomination définitive. Or l'instituteur vaudois, neuchâtelois ou jurassien ne connaît pas le long purgatoire du stagiaire genevois. Nous n'appréciions pas, nous constatons.

Il n'en va pas autrement des comparaisons qu'établissent tels de nos correspondants entre leur situation et celle de leurs collègues citadins jouissant d'un traitement « double du leur », assurent-ils. Nous ne leur donnons pas trois mois de séjour à Lausanne, Vevey, Montreux ou autres villes, pour changer radicalement d'opinion. Loin de nous l'idée d'apprécier au-dessous de leur valeur les sacrifices très réels consentis par telles de nos villes principales ! Mais le fait est qu'entre un minimum de fr. 2600 pour toutes choses et un maximum souvent variable, il y a des étapes fort longues à parcourir.

L'avantage essentiel de l'instituteur de ville est de pouvoir instruire ses enfants plus facilement que son collègue de la campagne, grâce à la proximité des écoles secondaires et supérieures. Cet avantage est immense, bien qu'il n'aille pas sans de sérieuses compensations. Mais il ne dépend ni du mode de nomination des maîtres, ni de leur mode de paiement.

Puis, quelle loi cantonale pourra empêcher une commune qui désire attirer de nombreux candidats, de faire en faveur de ses maîtres des sacrifices nouveaux, indépendants de ceux de l'Etat ? Un exemple frappant est celui de Lausanne, qui, déjà maintenant, pourvoit entièrement à son budget de l'enseignement primaire et ne reçoit aucun subside de l'Etat pour le paiement de son personnel. Les inégalités reprochées subsisteront donc quelle que soit l'organisation adoptée, cela est absolument certain.

Au reste, là n'est pas la question ; il serait au contraire déplorable qu'une espèce d'antagonisme s'établit entre serviteurs de la même cause pour une différence de situation créée moins par la mauvaise volonté de certaines communes que par la bonne volonté des autres. La vérité est que, dans ses revendications, le corps enseignant manque trop souvent d'un plan défini. Le tort principal qui

lui est fait un peu partout, mais à la campagne surtout, est de ne pas prévoir une différence suffisante entre la situation du débutant de vingt ans et celle du maître expérimenté de trente-cinq ou quarante ans. Lorsque, en 1904, la loi vaudoise créa une haute paie cantonale allant de fr. 100 à fr. 600, un premier pas fut fait dans la voie que nous indiquons. C'est dans cette direction qu'il faut chercher un vrai progrès. Le jeune homme de vingt ans ne jouit dans aucune administration d'une situation très brillante; mais il s'en console en sachant que son travail, sa peine et l'expérience acquise lui vaudront un traitement double ou triple quinze ou vingt ans plus tard. Ce principe est admis partout; ce n'est que pour le corps enseignant, aussi bien secondaire que primaire, de la majorité de nos communes, que les années de service n'amènent pas avec elles une amélioration réelle des avantages matériels. C'est dans ce fait, bien plus que dans l'insuffisance du traitement minimum, qu'il faut rechercher la cause du mécontentement latent qui s'y manifeste souvent.

Remarquons encore que, comme les augmentations par années de service sont à la charge de l'Etat, elles remplissent toutes les conditions exigées par la réforme préconisée. Les expériences faites lors de l'envoi de la circulaire du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, ainsi que les listes souvent lamentables, publiées récemment par *l'Educateur*, des augmentations consenties par les communes, montrent qu'il faut cesser d'attendre, de la part de nombreuses communes rurales, une compréhension véritable des intérêts du corps enseignant, et de l'école par contre-coup. La dignité des instituteurs et des institutrices ne leur permet pas de tolérer plus longtemps que des *landsgemeinden* communales soient appelées à statuer sur leur traitement. C'est là le résultat le plus clair de notre enquête.

* * *

Concluons. *L'Educateur* veut être un journal de franc-parler. C'est pourquoi son rédacteur s'est permis, à son tour, de tirer de cette première enquête les déductions qu'elle comporte. La question du paiement intégral par l'Etat reste entière, et les raisons très sérieuses qui militent en sa faveur ne sont diminuées en aucune façon par nos remarques. Ces raisons, nos correspondants les ont exposées avec éloquence et conviction. Nous les en remercions. E. B.

SOUVENIRS DE MOBILISATION

La chambre de l'institutrice.

Nous devions prendre nos cantonnements près de Morat, dans un village perdu. La dernière heure de marche fut mauvaise et dure. Les plaisanteries se faisaient rares. Les rangs des hommes trempés ne se donnaient plus la peine d'éviter les vastes flaques et les fondrières des chemins défoncés : ils y poussaient leurs pieds trainants déjà saturés de boue..

Sous bois, la route était à peine visible : un brouillard plein de pluie, traînant sous les branches, glissant vilainement entre les troncs mouillés, épaisseait encore la nuit ; les arbres pleuvaient.

Au sortir de la forêt, quelques lumières clairsemées, un peu visibles dans une déchirure du brouillard, signalent enfin le village.

C'est un misérable hameau, à l'accueil hargneux.

On n'y trouve pas un seul abri confortable pour la troupe.

Les fermes sont des masures ; les granges sont ouvertes à tous les courants d'air. Les fumiers délayés par la pluie se répandent partout en trainées sales. Nos cuisines roulantes manquent ; elles sont embourbées dans quelque bas-fond.

Dans les granges mal fermées, les hommes changent de linge en grelottant, remplaçant leurs chemises trempées par des chemises mouillées, puis se couchent à la triste lueur d'un falot, comme ils peuvent, sur le foin rare qui couvre d'une mince couche le pavé du sol.

Quelques-uns réussissent en s'écrasant à pénétrer dans une cuisine fumeuse où leurs souliers ont amené toute la boue du village, et trouvent une tasse de lait pour se réchauffer avant de dormir.

Une seule maison ferme bien. C'est l'école.

On a mis le corps de garde et l'infirmerie dans les deux classes du rez-de-chaussée. L'infirmerie manque de cette correction reluisante que les médecins de régiment recommandent inlassablement aux médecins de bataillons et, au besoin, exigent d'eux. C'est un tout y va, un asile de nuit, un chauffe-gueux. Tout ce qui a froid, tout ce qui a mal aux pieds, tout ce qui est enrhumé, courbaturé, rhumatisant, tout ce qui pleurniche, tout ce qui peut invoquer un prétexte médical, y afflue de partout.

Un énorme poêle rouge qui « tire » avec un souffle d'ouragan, fait sécher des monceaux de capotes, de vareuses, de chaussettes, de chaussures. De cet amas de nippes, suspendues à la corde comme des épouvantails, ou affaissées sur le sol, monte une épaisse vapeur, et une odeur de roussi. La paille, répandue partout, est jonchée de soldats abrutis de fatigue, confondus en groupes informes, tombés n'importe où. On tousse, on ronfle. Une lanterne pâle, obscurcie par la buée, par l'atmosphère épaisse et bientôt étouffante de cette pièce encombrée de vêtements sales et d'hommes fourbus, veille jusqu'au matin sur cette élégante installation sanitaire.

Nous — les deux médecins — nous trouvons notre gîte au premier étage de l'école, dans la chambre gentiment cédée par la « régente ».

L'école est le centre chaud du village. La chambre de la régente est l'âme claire de l'école.

Cette chambre est formée de deux petites pièces séparées par une jolie tenture. Dans la première, on trouve le lit de la maîtresse d'école. Dans l'autre se niche un petit canapé aménagé pour dormir.

La chambre nous offre, dès l'entrée, la chaleur distinguée d'un petit poêle à pétrole, la lumière rose qui tombe d'un abat-jour frisé, un discret parfum d'eau de Cologne et de pâte dentifrice. Les rideaux sont frais, retenus par des embrasses à franges. Les meubles sont menus et fragiles, d'une élégance un peu sucrée. Un écran en soie « Liberty » atténue la chaleur dégagée de la table chauffante. Sur un petit secrétaire bien rangé, on voit le buvard de l'institutrice : un joli

buvard en cuir blanc, aux angles parés de galons d'or. Sur l'encrier de porcelaine, peint de fleurs mauves, reposent un porte-plume en bois d'olivier, venant de Cannes, et un autre en os, au travers duquel on voit, dans un trou, l'île Jean-Jacques Rousseau en photographie, une mandoline enrubannée est oubliée hors de sa boîte. Les images fixées au mur, encadrées de blanc, montrent que la maîtresse s'intéresse aux arts. Elle a coupé dans des périodiques des chromos que vous connaissez, une fillette en crinoline sortie de l'*Illustration*, le *Bois-Sacré* de Boeklin, des images anglaises, où l'on voit, au crépuscule, la fenêtre rouge d'une petite ferme à toit de chaume enfouie dans la verdure.

Ces bibelots, que nous eussions jugés mièvres, fades, à les voir dans un appartement de ville où toutes les chambres de toutes les jeunes filles sont pareilles, prennent ici, dans l'ambiance affreuse de ce village sordide, une sorte de prix. Ils parlent à mi-voix un langage charmant et sympathique. C'est du joli dans le laid. Cela n'a pas de style, aucune valeur. C'est du moins un essai d'art, un effort de bon goût, un désir de réaction contre les immondes fumiers, le détachement, la pauvreté des masures, le vacarme de l'auberge. Cette chambre est une sorte de sanctuaire gracieux où vient se reposer, s'apaiser, pleurer parfois peut-être de fatigue et d'isolement la jeune fille cultivée que sa tâche exile dans ce pays ingrat.

Et pour les habitants du village revêche, sans doute, la petite institutrice qui vit là, s'efforce d'être elle-même ce que sa chambrette est parmi la misère des maisons. Elle cherche à mettre un peu de lumière, un peu de science, de la petite science — pas beaucoup plus savante que n'est précieux son porte-plume en bois d'olivier — dans les cerveaux rebelles des écoliers qui, sitôt la leçon finie, vont se ruer sur l'escalier au bruit infernal de leurs socques, se rosser les uns les autres, et dire de vilains mots.

Nous avons bien dormi cette nuit-là, et reçu, nous aussi, dans notre vie errante, boueuse, d'officiers en manœuvres, le repos et le calme frais que répand modestement la chambrette jolie de la maîtresse d'école.

(*Foi et Vie.*)

Dr R. BURNAND.

AVIS

Ecole normale, Vaud.

L'exposition des dessins et travaux manuels sera ouverte du jeudi 22 au samedi 31 mars 1917, à l'Ecole normale, troisième étage, salle est.

REÇU : *Horaire du Major Davel*, recommandé comme très pratique, 25 ct.



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE



Récompenses obtenues aux Expositions
pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne

8, Rue Centrale, 8

Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, Zénith, Longines,
Oméga, Helvétia, Moeris. Chronomètres avec bulletin d'observat.

Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).

— BIJOUX FIX —

Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre,
marque Boulenger, Paris.

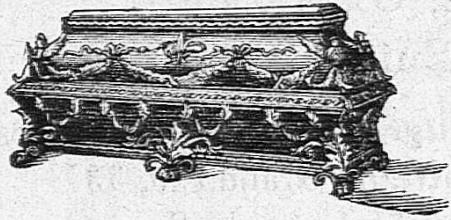
RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparation de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.



Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.

ETRENNES

Les machines à coudre

SINGER

nouveau modèle, constituent un

CADEAU

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

PARIS	St-LOUIS	MILAN	BRUXELLES
1878-1889-1900	E.U.A. 1904	1906	1910
	TURIN	PANAMA	
	1911	1915	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue Michel Roset, 2, GENEVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.

Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.

Delémont, r. de la Préfecture, 9.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison Orsat frères.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.



Ustensile
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON MODÈLE



COSTUMES

sur mesure et confectionnés
coupe élégante et soignée

VÊTEMENTS
pour cérémonies

MANTEAUX
de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS
CHEMISERIE



10

0 | au comptant
0 | aux instituteurs
0 | de la S.V.P.

EDITION FŒTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ~ Vevey ~ Neuchâtel

La maison FŒTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.

Ges fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉRÉAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de

CHŒURS

MORCEAUX POUR FANFARE

ET POUR HARMONIE

PIÈCES DE THÉÂTRE

SAYNÈTES

MONOLOGUES

etc., etc., etc.

*dont le **catalogue** détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.*

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIII^e ANNÉE. — N° 12.

LAUSANNE — 24 mars 1917



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUDIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES GORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

Vaud : L. Grobety, instituteur, Vaulion.

Jura Bernois : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

Genève : W. Rosier, conseiller d'Etat.

Neuchâtel : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



EDITION „ATAR“ GENEVE

Manuels pour l'enseignement

Adoptés par différents Départements de l'Instruction Publique.

Exercices et problèmes d'arithmétique, par André Corbaz.	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.80
» livre du maître	1.40
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.40
» livre du maître	2.20
Calcul mental	2.20
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.70
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture, par A. Charrey, 3 ^{me} édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture, par A. Gavard. Degré moyen	1.50
Livre de lecture, par MM. Mercier et Marti. Degré supérieur	3. —
Manuel pratique de la langue allemande, par A. Lescaze,	
1 ^{re} partie, 7 ^{me} édition.	1.50
Manuel pratique de la langue allemande, par A. Lescaze,	
2 ^{me} partie, 5 ^{me} édition	3. —
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache,	
par A. Lescaze, 1 ^{re} partie, 3 ^{me} édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache,	
par A. Lescaze, 2 ^{me} partie, 2 ^{me} édition	1.50
Lehr- und Lesebuch, par A. Lescaze, 3 ^{me} partie, 3 ^{me} édition	1.50
Livre de lecture, par M. Marti, degré moyen	2.50
Grammaire italienne, par M. A. Arzani, professeur	3.—
Anthologie italienne, par M. A. Arzani, professeur	3.—
Notions élémentaires d'instruction civique, par M. Duchosal.	
Edition complète	0.60
— réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse, par A. Schütz.	
Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2. —
Premiers éléments d'histoire naturelle, par E. Pittard, prof.	
3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique, par J. Denis.	
80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2. —
Parlons français, par W. Plud'hun. 16 ^{me} mille	1. —
Comment prononcer le français, par W. Plud'hun	0.50
Histoire sainte, par A. Thomas	0.65
Les fables de La Fontaine, par A. Malsch. Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques, par M. Juge, cartonné, 2 ^{me} édition	2.50
Leçons de physique, 1 ^{er} livre, M. Juge. Pesanteur et chaleur,	2. —
» 2 ^{me} » » Optique et électricité,	2.50
Leçons d'histoire naturelle, par M. Juge.	2.25
» de chimie, » "	2.50
Petite flore analytique, par M. Juge.	Relié 2.75
Pour les tout petits, par H. Estienne.	
Poésies illustrées, 4 ^{me} édition, cartonné	2. —
Manuel d'instruction civique, par H. Elzingre, prof.	
2 ^{me} partie, Autorités fédérales	2.

VAUD INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ÉCOLES PRIMAIRES *Cours complémentaires*

Des indemnités dues au personnel enseignant primaire pour les cours complémentaires de l'hiver 1916/17 pourront être touchées dès le 23 mars aux recettes de district.

Pour les instituteurs du district de **Lausanne** et ceux du cercle de **Sainte-Croix**, ces indemnités sont payables à la Banque cantonale vaudoise.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Examens des Brevets spéciaux.

Ges examens auront lieu à Lausanne, à partir du 1^{er} avril 1917. Ils porteront cette année sur **l'anglais, la comptabilité, le dessin artistique, le dessin technique, la musique vocale, la calligraphie, l'économie domestique et hygiène, la sténo-dactylographie, et l'enseignement ménager.**

Adresser les inscriptions, pour l'examen du brevet d'enseignement ménager avant le 25 mars, pour les autres examens, avant le 15 avril, au Département de l'instruction publique, service de l'enseignement secondaire.

Joindre à la demande un **curriculum vitae**, un acte de naissance ou d'origine et des diplômes ou certificats d'études. 30799L

Diplôme intercantonal.

pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère, (degré inférieur.)

S'adresser pour renseignements et inscriptions **avant le 31 mars 1917**, au président de la Commission, M. J. Paris, directeur des Ecoles secondaires de Neuchâtel, ou au secrétaire, M. H. Besançon, chef de service au Département de l'Instruction publique, à Lausanne.

En 1917, la session d'examens aura lieu à Neuchâtel. 31571L

Ecole cantonale de commerce, Lausanne

Ecole d'administration (Postes) et de Chemins de fer.

Classes spéciales pour jeunes filles.

Ouverture de l'année scolaire 1917-1918, **lundi 16 avril.**

Examen d'admission : à 8 h. du matin.

Age d'entrée en 1^{re} année : 14 ans ; dans la **classe spéciale de sténo-dactylographie** : 16 ans.

Les élèves porteurs du certificat d'études primaires supérieures sont admis en 2^e année, à condition de se mettre au niveau des élèves promus de 1^{re} année. Ne sont admis dans la classe spéciale de sténo-dactylographie que les élèves possédant le certificat d'études secondaires ou des connaissances équivalentes.

Inscriptions et renseignements à la **Direction de l'Ecole**, Maupas 46, sous Beaulieu, à Lausanne.

Librairie P A Y O T & Cie, Lausanne

Les cent Chefs-d'œuvre qu'il faut lire

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

35 centimes le volume.

L'élégante collection des *cent chefs-d'œuvre* qu'annonçaient à cette même place les derniers numéros de l'*Educateur*, ne comporte pas seulement des livres à l'usage des classes — ou des élèves —, mais elle renferme également les œuvres les plus célèbres de la littérature française, les classiques au sens le plus large du mot.

En voici un choix susceptible d'intéresser tout particulièrement les maîtres qui voudraient relire, étudier, citer ou comparer entre elles, telles ou telles œuvres célèbres :



Musset : Les Nuits. Rolla. Le Saule. Don Paez (Nº 2) — A quoi rêvent les jeunes filles. Les Marrons du Feu. Poésies diverses (Nº 6) — Namouna. La Coupe et les Lèvres. Poésies (Nº 11) — On ne badine pas avec l'Amour. Un caprice. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée (Nº 14) — Mimi Pinson. Histoire d'un Merle Blanc. Le Secret de Javotte (Nº 19) — Le Chandelier. Louison (Nº 27) — Lorènzaçcio (Nº 30) — Carmosine, Fantasio (Nº 33) — André del Sarto. Il ne faut jurer de rien (Nº 41).

Abbé Prévost : Histoire de Manon Lescaut (Nº 60).

Balzac : La Grenadière. Le Chef-d'œuvre inconnu. Jésus-Christ en Flandre (Nº 3) — Mercadet (Nº 18) — La Paix du Ménage. Adieu. Le Réquisitionnaire (Nº 20) — Le Colonel Chabert. Gobseck (Nº 39) — La Fausse Maîtresse (Nº 54) — L'Elixir de longue vie. Un drame au bord de la mer (Nº 63).

Stendhal : Littérature, Arts et Voyages (Nº 90).

Béranger : Chansons (Nº 12).

Gérard de Nerval : Sylvie, La Main enchantée (Nº 5).

Desbordes - Valmore : Le livre des tendresses (Nº 48).

Sedaine : Le Philosophe sans le savoir (Nº 72). — Etc., etc.

Avis important. — La liste des cent chefs-d'œuvre sera adressée à tous ceux de nos lecteurs qui voudront bien nous en faire la demande.

Un exemplaire spécimen sera envoyé à l'examen à tout membre de l'enseignement qui en exprimerait le désir ; et pour ceux qui adopteraient un de ces ouvrages dans leur classe, leur exemplaire personnel leur sera remis gratuitement. — (Les N°s 26, 28 et 32 sont en cours de réimpression.)